



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

0814219102233-20260408-VI-DEL-2026-043-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Date de convocation : 2 avril 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-043

Date d'affichage : 2 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 33

Votants : 34

Objet : Amendement – Régime indemnitaire des élus locaux

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Victor	HENNEBELLE	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M .	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	MYTYCH	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONVIN	Conseillère municipale
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal

ETAIT ABSENT REPRESENTE : M. Clément LORY représenté par Mme Virginie TARTARIN

ETAIT ABSENT : M. Mathieu HILLAIRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le groupe Etampes en Commun a déposé un amendement concernant le régime indemnitaire des élus locaux :

Dispositif :

I. Le quatrième considérant de la délibération est remplacé par un considérant ainsi rédigé

« Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, au maximum, à 90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » ;

II. Il est inséré un considérant ainsi rédigé :

« Considérant la nécessité de dégager des économies sur le budget de fonctionnement, compte tenu de la contrainte budgétaire particulièrement forte qui pèse sur la commune, avec un niveau d'endettement prévisionnel au compte administratif 2025 de 42 264 036,33€ et une épargne nette quasiment nulle (183 514,77€) »

III. L'article 1 de la délibération est remplacé par un article ainsi rédigé

« Article 1 : Fixe l'enveloppe globale, dans la limite des taux maximums prévus aux articles L.2123-20 et suivants du CGCT, à 16 442,08€ mensuels, soit :
70% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire
33% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les 10 adjoints »

IV. Les tableaux annexés à la présente délibération sont remplacés par les tableaux suivants :

	%	Montant Maximal	Nombre d'élus	Total
Maire	70,00%	2 877,36 €	1	2 877,36 €
Adjoints	33,00%	1 356,47 €	10	13 564,72 €
Montant enveloppe indemnité globale				16 442,08 €

REPARTITION DE L'ENVELOPPE				
	Taux de l'IBTFP	Nombre d'élus	Montant / élu	Total
Maire	70,00%	1	2 877,36 €	2 877,36 €
Adjoints	12,60%	10	517,93 €	5 179,26 €
Conseillers municipaux délégués du Maire	15,00%	11	616,56 €	6 782,36 €
Conseillers municipaux	3,00%	13	123,32 €	1 603,10 €
Enveloppe globale mensuelle				16 442,08 €
Enveloppe globale annuelle				197 304,96 €

Exposé des motifs :

La situation financière de la commune étant particulièrement contrainte, avec un niveau d'endettement supérieur à 42 millions d'euros, et une épargne nette prévisionnelle pour 2025 proche de la nullité, le groupe Etampes en Commun propose un abaissement du niveau global de l'indemnité du maire.

Cet effort, relativement maîtrisé et respectueux de l'exigence des missions du maire, conduira à une baisse de 15% de l'indemnité mensuelle brute post-majoration. L'indemnité brute après majoration, passerait ainsi de 5261,47 € à 4439,36 €.

Annexé au dossier en préfecture
001 218102235 20260408 10/04/2026
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Une telle évolution permettrait de réaliser une économie annuelle de plus de 10 000 € : l'enveloppe globale annuelle avant majoration passerait ainsi de 207 170,21€ à 197 304,04€.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 7 voix pour (MM CHAFA, HAMMOU, LE FOLL, AHRAOUI GAVINET, BINET-DEZERT, MOZZANI, RONSIN), 26 voix contre et 1 abstention (Mme MYTYCH),

- Rejette l'amendement proposé par le groupe Etampes en Commun



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.